CONSULTATION CITOYENNE
sur l'extinction partielle de l'éclairage public

Comme beaucoup de communes françaises, Guéret procède, depuis 2022, à l'extinction partielle de l'éclairage public, décision votée à l'unanimité du Conseil Municipal.
Comme promis, la municipalité propose aux guérétois(es) cette consultation citoyenne, afin de faire le bilan de ce dispositif via le questionnaire ci-dessous à retourner **avant le 21 juin** (urne à l'accueil de l'Hôtel de Ville).

VOTRE SITUATION

PROFIL
- ☐ Homme
- ☐ Femme

TRANCHE D'ÂGE
- ☐ 15-30 ans
- ☐ 31-50 ans
- ☐ 51-65 ans
- ☐ + de 65 ans

ADRESSE - QUARTIER
.....
.....
.....
.....

SORTEZ-VOUS LA NUIT ?
- ☐ Oui
- ☐ Non

SI OUI :
- ☐ En semaine
- ☐ En week-end

QUELLES SONT LES RAISONS DE VOS SORTIES NOCTURNES ?
(Professionnelles, divertissements...)

.....
.....
.....

VOTRE AVIS

POUR VOUS, L'EXTINCTION PARTIELLE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC :

- ☐ Préserve la biodiversité et évite la pollution lumineuse
- ☐ Réduit la consommation d'énergie (de 48%)
- ☐ Permet de réaliser des économies budgétaires (d'environ 100 000€ de dépenses évitées)
- ☐ Peut générer un sentiment d'insécurité
- ☐ Permet de poursuivre de la dotation en leds grâce aux économies dégagées (50% de la commune est couverte)

VOTRE CHOIX

☐ Maintien du dispositif actuel :

HIVER :
- Hyper-centre : 2h/6h
- Reste de la ville : 23h/6h

ÉTÉ :
- Toute la commune : 2h/6h

☐ Ajustement

SI AJUSTEMENT :

Proposition des horaires

	ÉTÉ (mai-septembre)	HIVER (septembre-mai)
CENTRE-VILLE		
Heure début d'extinction		
Heure de fin d'extinction		
RESTE DE LA VILLE		
Heure début d'extinction		
Heure de fin d'extinction		

Retrouvez la délimitation de périmètre sur le site internet de la ville dans "la consultation citoyenne".

AUTRES PROPOSITIONS D'AMÉLIORATION :

.....

.....

.....

.....